

Bulletin d'inscription

Conditions de vente jointes et disponibles sur le site www.inhni.com (valant convention de formation en application de la circulaire DGEFP n°2011-26 du 15 novembre 11). La signature d'un bulletin d'inscription vaut acceptation des Conditions Générales de Vente (CGV) présentes sur le site www.inhni.com

A retourner par mail à formationsnationales@inhni.com

STAGE

Stage : Réussir le recrutement de vos collaborateurs

Réf : RH001

La formation s'inscrit dans les actions concourant au développement des compétences qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle prévues à l'article L6313-1 et L6313-2 du Code du travail.

Sessions 2026 :

Durée : 10h30 (classes virtuelles)

- Session : jeudi 5 mars de 9h à 12h30 + lundi 9 mars de 9h à 12h30 + jeudi 12 mars de 9h à 12h30
- Session : mardi 7 avril de 13h30 à 17h + vendredi 10 avril de 13h30 à 17h + mardi 14 avril de 13h30 à 17h
- Session : lundi 18 mai de 13h30 à 17h + mercredi 20 mai de 13h30 à 17h + mercredi 27 mai de 13h30 à 17h
- Session : mardi 16 juin de 9h à 12h30 + jeudi 18 juin de 9h à 12h30 + mardi 23 juin de 9h à 12h30

COÛT DE LA FORMATION

Tarif : 0€ pour les entreprises à jour de leurs cotisation au Fare Propreté

LE PARTICIPANT (Un bulletin par participant) – **PREVOIR 1 PC ou 1 TABLETTE avec CONNEXION INTERNET**

M. Mme Nom :

Prénom :

Date de naissance :

CSP :

Fonction :

Tél. professionnel :

Mail (impératif) :

Expérience dans le poste (en années) :

Ancienneté dans la profession :

VOTRE ENTREPRISE

Raison Sociale :

Adresse :

N° SIRET :

Code NACE :

Nombre de salariés :

Téléphone :

Mail :

Personne procédant à l'inscription

M. Mme Nom :

Prénom :

Fonction :

Mail :

Date :

Cachet et signature de l'entreprise

Cachet et signature de l'INHNI

INHNI

Adresse du siège : 34 bd Maxime Gorki 94808 Villejuif Cedex - Tél. : 01 70 61 40 22 - Fax. : 01 70 61 40 23 - www.inhni.com
Déclaration d'existence n° 11 94 08776 94 - N° SIRET 321 877 789 00032 NACE 8559 A